

Créé en 1831, le groupe Generali représente 191 sociétés implantées dans 69 pays, soit 58 000 professionnels de l'assurance au service de plus de 30 millions de clients. Sa notation ou rating est parmi les meilleures avec une notation de AA par Standard & Poors et Aa3 par Moody's.

Son chiffre d'affaires mondial est de 56,3 milliards d'euros en 2004 avec des actifs gérés qui dépassent 300,8 milliards d'euros.

Generali est aujourd'hui le 2^e assureur généraliste national. Le Groupe occupe le 2^e rang en assurance vie et la 5^e place en IARD. En France, le groupe a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires global de 12,1 milliards d'Euros.

www.generali-assurances.fr



Generali Assurances Iard

Société Anonyme d'Assurances au capital de 53 193 775 € entièrement versé
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 7 boulevard Haussmann - 75456 Paris cedex 09

Europ Assistance

Société Anonyme au capital de 14 760 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances - 403 147 903 RCS Nanterre

METROPOLITAIN-STUDIO.COM Réf: M70048 - 11/05 - Document non contractuel - Crédit photos : Getty Images





100% PRO

LA MULTIRISQUE SPÉCIALE « RESTAURANT »

DES GARANTIES COMPLÈTES POUR VOTRE RESTAURANT

✓ Votre matériel professionnel bien assuré

Les garanties Dommages aux biens (y compris les dommages électriques et le bris de matériel) vous permettent de bénéficier d'une protection très complète pour tout votre matériel professionnel (cuisinière, four, congélateur, climatiseur, mobilier, vaisselle...).

✓ Incendie, catastrophes naturelles, tempêtes, inondations...

Les dégâts, y compris ceux des fumées, causés aux locaux, terrasses fixées au sol, stores et stock de marchandises sont assurés.

✓ Dégâts des eaux, infiltrations

Les écoulements accidentels de tous types de liquides (mazout par exemple) sont garantis.

✓ Bris de glaces

Vitres, vitrines et leur contenu, enseignes, glaces incorporées, marbres intérieurs sont assurés.

✓ Vol et vandalisme

Les détériorations immobilières, le vol de matériel ou de marchandises, sont couverts. En cas d'effraction, même le vol d'espèces à votre restaurant, en cours de transport ou à votre domicile est garanti!

Votre mobilier et votre matériel professionnel de moins de 3 ans sont indemnisés en valeur à neuf

Les dommages immobiliers des locaux causés par un incendie, un dégât des eaux, un vol ou un événement imprévu sont indemnisés à hauteur des frais réels.

Exercez votre métier
avec passion,
100% PRO vous assure

DES GARANTIES SPÉCIFIQUES POUR PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

✓ Des garanties étendues à l'ensemble de vos activités

100% PRO assure votre activité de restaurateur mais aussi celles que vous êtes amené à développer dans votre établissement : vente à emporter, commerce de produits régionaux, organisation de séminaires...

✓ Garantie « Jours de fête », pour les périodes de surcroît d'activité

Pendant ces périodes, la valeur de vos biens assurés, vos espèces et vos indemnités journalières sont automatiquement augmentées de 30%.

✓ Un soutien financier pour pallier les pertes d'exploitation

Vous bénéficiez immédiatement d'une indemnisation sous forme de forfait journalier, fixé en fonction de votre chiffre d'affaires, pour les 8 premiers jours d'arrêt d'activité. Cette garantie s'applique par exemple en cas d'incendie, dégâts des eaux mais aussi lors de la fermeture de l'établissement prononcée par voie administrative.

✓ Un maintien du service client en cas d'accident corporel

Le temps de votre absence ou de celle d'une personne clé de votre entreprise (le chef cuisinier par exemple), vous devez faire appel à un remplaçant, payer des heures supplémentaires... 100% PRO prend en charge ces coûts supplémentaires et finance la solution qui vous convient le mieux.

✓ Une indemnisation pour vos clients victimes d'une erreur de réservation de salle ou de banquet

En cas d'erreur ou d'omission de votre part vous mettant dans l'impossibilité de satisfaire vos clients, ces derniers recevront une indemnisation qui couvre le surcoût occasionné pour obtenir une prestation équivalente dans un établissement de la région.

✓ Sauvegarde de votre image de marque

Aujourd'hui, les cas d'intoxication alimentaires sont rares. Néanmoins, lorsqu'ils se produisent, ils sont fortement relayés dans la presse. Si votre établissement est cité, son image de marque en sera fortement affectée. Pour vous aider à la rétablir, la moitié des dépenses de communication et de publicité seront remboursées par 100% PRO.

✓ Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige

Vous avez un désaccord avec un fournisseur, des soucis de baux commerciaux ou besoin de conseils fiscaux... Des spécialistes répondent à toutes vos questions et prennent en charge, si vous le souhaitez, vos dossiers juridiques.

LES SERVICES 100% PRO

Suite à un sinistre, vous bénéficiez de prestations d'urgence : gardiennage, mise en relation avec un vitrier ou un plombier par exemple. Nous vous fournissons également une liste de professionnels pour assurer la remise en état de vos locaux et vous éviter d'avancer les frais.

En plus du service juridique, vous pouvez consulter nos spécialistes du chiffrage pour évaluer des devis avant d'effectuer des travaux dans votre restaurant.

